

## CONSEIL MUNICIPAL DE PLAINE

### Compte rendu de la séance du 14 août 2022

Le conseil municipal s'est réuni le 14 août 2022 à 17 heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CHIPON, pour une session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 10 août 2022.

Membres présents : CHIPON Jean-Marc, Maire  
BRETON Philippe, GILLMANN Christine, FUCHS Odile Adjoint(e)s  
SPEISSER Bernard, LATUNER Cyrielle, BRIX Martine,  
CAQUELIN Sandrine, SPENGLER Raphaël, BRUNO Raymond,  
REMY Sandra, MATHIS Valérie, VERRY Séverine.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Dès l'ouverture de séance le groupe dissident fait perdre un temps considérable pour en plus ne pas vouloir signer le compte rendu de la séance précédente du 12 juillet 2022.

Monsieur Caspar Cédric, compagnon de madame Rémy Sandra (conseillère) s'octroie la parole sans l'avoir demandé, applaudissant, en s'adressant au public, et qu'il félicitait le groupe dissident (dixit) « de s'opposer au Maire et d'avoir réussi à tout faire pour le **foutre dehors**, mais ils y sont arrivé. » En continuant à applaudir.

Madame Rémy prend à son tour la parole sans en avoir fait la demande, en hurlant sur le Maire.

Madame Latuner à son tour interpelle le Maire sans vouloir le laisser parler.

Madame Verry à son tour, nous affirmant que monsieur Spasski (Directeur Carrières Rauscher) n'est pas dans l'urgence.

**Monsieur Spasski est dans l'urgence ! Il m'affirme ne pas connaître mesdames Verry et Latuner.**

Madame Rémy insulte madame Caquelin.

Le fils de madame Rémy et monsieur Caspar (13 ans) Filme en direction de Monsieur le Maire avec l'accord de ses parents.

Une cacophonie organisée par le groupe dissident avec l'approbation de leur cheffe de groupe.

Madame Rémy interpelle monsieur Breton Philippe avec virulence !

Le groupe clame qu'ils ne veulent pas la direction de la commune, mais qu'ils veulent la perte du Maire.

Monsieur Caspar réattaque en menaçant le Maire, puis Dixit: « on ne débordera pas, pas aujourd'hui ». Il réitère ses menaces à l'extérieur voulant en découdre.

Monsieur Caspar a menacé le Maire en public.

Du fait de la cacophonie organisée par le groupe dissident, aucune communication, ni point divers n'ont pu être abordé.

**Monsieur Spasski me réaffirme son intérêt** et l'urgence de signer ce nouveau contrat de forage.  
La situation actuelle bloquant l'entreprise.

La commune est tenue en otage. Ce groupe nous le confirme en affirmant qu'avant la dissolution du conseil, plus aucune décision ne sera prise.

## ORDRE DU JOUR

1. LOCATION DE LA CARRIERE DE CHAMPENAY AFIN D'ASSURER LA PRESERVATION D'UNE ENTREPRISE ECONOMIQUE, DE MAINTENIR DES EMPLOIS, ET DE PRESERVER LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE, DONT LE BUDGET EST EN PARTIE ALIMENTE PAR LES LOYERS QUI CONCERNENT LA CARRIERE

**1. LOCATION DE LA CARRIERE DE CHAMPENAY AFIN D'ASSURER LA PRESERVATION D'UNE ENTREPRISE ECONOMIQUE, DE MAINTENIR DES EMPLOIS, ET DE PRESERVER LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE, DONT LE BUDGET EST EN PARTIE ALIMENTE PAR LES LOYERS QUI CONCERNENT LA CARRIERE**

Lors du conseil municipal du 14 avril 2022 Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'une demande de transfert de la carrière de Champenay, propriété de la commune.  
Le groupe dissident demande au Maire de démissionner, à défaut de quoi il s'oppose à ce transfert.

Le Maire remet le dossier à Madame Gillmann afin qu'avec ses comparses, ils traitent le dossier à leur profit ! La pérennité de l'entreprise ainsi que des revenus financier de la commune en découlent, et ne doivent pas être un moyen de pression et une prise d'otages organisée par huit personnes sur une population de 1009 habitants.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète invitant à réunir le conseil municipal pour statuer sur des sujets d'intérêt général.

« Le contrat de fortage de la carrière de Champenay, propriété de la commune de PLAINE, actuellement exploitée par la Sarl Carrière de grès de Champenay, fait l'objet d'une demande de transfert vers les carrières Rauscher.

Relevant de l'intérêt général, notamment car il permettra :

- D'assurer la préservation d'une entreprise économique
- De maintenir des emplois
- De préserver les finances de votre commune, dont le budget est en partie alimenté par les loyers qui concernent la carrière. »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur SPASSKI directeur des carrières Rauscher.

« Je vous confirme que nous avons bien rencontré Madame Gillmann et ses collègues.  
Lors de cette entrevue, nous nous sommes présentés et nous avons exposé notre projet. Madame Gillmann et son groupe ont exprimé leur intérêt pour la carrière et voient d'un bon œil la reprise des activités de Carrière de grès de Champenay par Carrières Rauscher.

**Nous leur avons transmis le projet de contrat.**

Cependant, dans la situation actuelle de la commune de PLAINE, le groupe d'opposition **ne veut** voter favorablement à ce transfert. »

Le conseil municipal, après avoir procédé a vote à bulletin secret demandé par le groupe dissident, Rejette cette proposition de transfert par 8 voix contre et 4 voix pour et 1 blanc.

Le Maire lève la séance à 17h35.

Le Maire  
Jean-Marc CHIPON



| NOM      | PRENOMS   | SIGNATURE | Observations |
|----------|-----------|-----------|--------------|
| FUCHS    | Odile     |           |              |
| BRETON   | Philippe  |           |              |
| GILLMANN | Christine |           |              |
| BRIX     | Martine   |           |              |
| BRUNO    | Raymond   |           |              |
| CAQUELIN | Sandrine  |           |              |
| LATUNER  | Cyrielle  |           |              |
| MATHIS   | Valérie   |           |              |
| REMY     | Sandra    |           |              |
| SPEISSER | Bernard   |           |              |
| SPENGLER | Raphael   |           |              |
| VERRY    | Séverine  |           |              |